

INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE



RAIZERS

Société par actions simplifiée au capital de 55.000 euros
Siège social : 10, rue Poncelet - 75017 Paris
804 419 901 RCS PARIS

Conseiller en investissements participatifs immatriculé auprès de l'ORIAS sous le n° 14007002

I - Modalités de souscription

Afin de souscrire aux actions de votre choix, vous devez :

- renseigner le montant de votre souscription et le nombre d'actions auxquelles vous souhaitez souscrire ;
- signer le bulletin de souscription électroniquement et payer le montant de votre investissement en ligne.

Ces éléments valideront votre investissement.

- Vous recevrez alors instantanément une référence de souscription et de paiement que vous pourrez télécharger et/ou imprimer.

Les bulletins de souscriptions sont collectés informatiquement par RAIZERS.

- Après vérification, celui-ci est disponible sur votre espace personnel sur www.starinvest-byraizers.com.

Les souscriptions ne sont pas révocables avant la clôture de l'Offre.

Lors d'une souscription, les fonds de votre paiement sont versés sur un compte séquestre géré par une banque séquestre, la société Mangopay en l'occurrence. De par son mandat d'intérêts communs reçu des investisseurs et celui reçu des émetteurs, RAIZERS est l'unique entité habilitée à donner instructions à la banque séquestre, au terme d'une collecte, de transférer les fonds collectés à un émetteur si la collecte est un succès, ou de rembourser les internautes si la collecte est un échec.

- Si à l'issue de la période de collecte, le montant des souscriptions et des sommes reçues par la banque séquestre, après exercice éventuel des facultés de rétractation de l'ensemble des souscripteurs, est supérieur ou égal au seuil de succès, les sommes relatives aux souscriptions (nettes de commissions éventuellement prélevées par la banque séquestre ou par RAIZERS) seront versées à l'émetteur ;
- En cas d'arrêt prématuré de la collecte ou si à l'issue de la période de souscription, le montant total des souscriptions et des sommes reçues par la banque séquestre, après exercice éventuel des facultés de rétractation de l'ensemble des souscripteurs, est inférieur au seuil de succès, la banque séquestre vous remboursera la somme que vous aurez versée, étant précisé que, dans ce cas, l'émetteur pourra éventuellement verser à RAIZERS une commission maximale de 1,5% HT du montants des souscriptions réalisées.

MangoPay, notre partenaire, prestataire de services de paiement agréé, et RAIZERS ont conclu un partenariat permettant à RAIZERS d'utiliser le logiciel informatique de back office MangoPay. Nous pouvons ainsi rapprocher les paiements et les bulletins de souscriptions correspondants. Nous procédons à ce contrôle d'identification et de rapprochement de manière journalière.

Au terme de la collecte, chaque internaute sera averti expressément du résultat de la collecte et de la confirmation finale de sa souscription ou de son remboursement.

En cas de succès de l'offre, la société financée assurera le suivi post collecte.

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

[Document explicatif sur l'ensemble de la documentation juridique à remettre à la société ;](#)

Nous vous présentons ci-dessous le calendrier de l'offre de financement participatif de la SAS PLAISANCE 2015 :

16/02/2016 (D) : L'offre de financement participatif est mise en ligne sur notre site et la période de collecte commence. Cette date correspond à la date d'ouverture des souscriptions aux actions émises.

30/03/2016 (D+45 jours, prolongation possible maximum 6 mois après D) : Date de clôture de la collecte. La période de souscription est terminée :

- La date d'émission et la date de jouissance sont généralement prévues par RAIZERS comme identiques. Ces dates peuvent être avancées selon la rapidité de succès d'une collecte.
- Après constatation des éventuelles demandes de rétractation de souscripteurs, la documentation juridique est finalisée et communiquée aux associés. Le résultat de l'offre est officiellement communiqué sur le site internet. Les souscripteurs non retenus reçoivent une confirmation par email. Les souscripteurs retenus reçoivent, sur leur espace personnel, une confirmation de souscription et un calendrier des informations de leur souscription (montants et date de souscription).

II - Frais facturés à l'investisseur et frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur

II.1 Frais facturés à l'investisseur

Aucune rémunération ne sera versée au profit de RAIZERS par l'utilisateur.

II.2 Missions et frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur

II.2.1 Missions

AUDIT PREALABLE

Dans le cadre de l'audit préalable, RAIZERS réalise une analyse de la situation de la société afin d'évaluer son éligibilité à l'offre de financement participatif dans les conditions visées sur la Plateforme STARINVESTbyRAIZERS.

RAIZERS devra vérifier l'adéquation a priori des éléments ci-après avec sa politique de présélection, ses critères de due diligence et la typologie des autres offres de financement participatif figurant sur la plateforme STARINVESTbyRAIZERS présélectionnées:

- Obtention de l'agrément fiscal de principe relatif à l'éligibilité du projet à l'article 199 undecies C du code général des impôts ;
- Background économique et financier du bailleur social ;
- Statut juridique de la société ;
- Montant de la levée de fonds requis pour mener à bien le projet.

RAIZERS réalise l'audit préalable sur la seule foi des Informations et est dispensée d'en vérifier l'exactitude ou la vraisemblance.

Au terme de l'audit préalable, RAIZERS indique à la Société si son offre de financement participatif sur la plateforme STARINVESTbyRAIZERS est envisageable. En cas d'avis négatif de RAIZERS, celle-ci motive succinctement sa position et la société n'a aucun recours à l'encontre de RAIZERS à ce titre. RAIZERS peut également subordonner un avis positif à l'accomplissement de certaines démarches dont RAIZERS donne le détail à la société.

PROMOTION

Si, à l'issue de l'audit préalable, l'éligibilité de l'offre de financement participatif est validée par RAIZERS et si la société a confirmé sa décision de procéder à l'offre de financement participatif, RAIZERS réalisera la promotion pour le compte de la société.

ASSISTANCE A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

RAIZERS réalisera une mission d'analyse et de conseil auprès de la société sur la stratégie générale de communication des informations, préconisées en vue du succès de l'offre de financement participatif.

Les recommandations de RAIZERS porteront notamment sur :

- l'approche marketing de présentation au grand public de la Société et de l'Offre de Financement Participatif ;
- le calendrier de l'opération de communication.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

RAIZERS assurera la mise en ligne sur la Plateforme STARINVESTbyRAIZERS de l'information concernant l'offre de financement participatif dans les conditions prévues par la réglementation.

Filtrage des Internauts

En premier lieu, l'accès au détail des offres sera réservé aux internautes qui auront fourni leurs coordonnées et qui auront pris connaissance des risques généraux inhérents aux investissements proposés (perte en capital, illiquidité etc.) et les auront expressément acceptés.

Seront consultables et téléchargeables sur les pages publiques et privées de la Plateforme STARINVESTbyRAIZERS :

- les conditions générales d'utilisation de la Plateforme STARINVESTbyRAIZERS ;
- la politique de présélection par RAIZERS des sociétés financées ;
- un explicatif pédagogique sur le rôle des partenaires institutionnels.

Préalablement à une souscription à l'offre de financement participatif, l'utilisateur devra :

- fournir les informations relatives à son profil (revenus, patrimoine, connaissances, expérience, objectifs,

etc.) permettant à RAIZERS, au travers de la Plateforme STARINVESTbyRAIZERS, de vérifier son adéquation avec le type de risque présenté par l'offre de financement participatif ;

- prendre connaissance des risques généraux inhérents aux investissements proposés (perte en capital, illiquidité etc.) et les accepter expressément ;
- communiquer par téléchargement les pièces demandées par RAIZERS, au travers de la Plateforme STARINVESTbyRAIZERS, dans le cadre de la lutte anti-blanchiment.

Présentation de l'offre de financement participatif aux utilisateurs

Figureront sur les pages privées de la Plateforme STARINVESTbyRAIZERS et seront accessibles à l'utilisateur après son identification par mot de passe sécurisé des informations relatives à la société ou à son activité, éditées par la société et contrôlées par RAIZERS en ce qui concerne leur cohérence apparente, leur clarté (langage non technique et non équivoque) et leur équilibre.

Seront consultables et téléchargeables les informations suivantes :

- la description du programme et du bailleur social ;
- La plaquette de présentation de l'opération ;
- Les statuts de la société et projets de promesses de cession et d'achat des titres ou des biens ;
- L'agrément fiscal de principe ;
- Les états financiers prévisionnels ainsi que le plan de financement.

Ces informations, avant d'être intégrées à la Documentation Règlementaire, seront complétées par la Plateforme RAIZERS sur les aspects suivants :

- les modalités de recueil et de transmission des bulletins de souscription ;
- les règles appliquées en cas de sur souscription ;
- le détail des frais facturés au souscripteur ;
- les modalités d'obtention de la description des prestations fournies à la société financée et des frais s'y rapportant ;
- les risques inhérents à la souscription d'une offre de financement participatif.

L'ensemble de la Documentation Règlementaire disponible sur la Plateforme STARINVESTbyRAIZERS sera téléchargeable, notamment les textes en version imprimable et non modifiable. Ces derniers seront numérotés et datés en bas de page et correspondront en permanence à la dernière version validée par la Société.

ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DE L'OFFRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

RAIZERS assistera la société émettrice dans la mise en œuvre de l'offre de financement participatif de la manière suivante.

- A compter du lancement de la Collecte, prise en charge des bulletins de souscriptions signés par les souscripteurs sur la plateforme conformément à l'article L. 547-1.-I du Code monétaire et financier et suivi des souscriptions reçues par la société dans le cadre de la collecte en partenariat avec les partenaires institutionnels ;
- Réalisation des contrôles visés par la réglementation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- Intermédiation avec les partenaires institutionnels, étant précisé que l'offre de financement participatif pourra imposer la conclusion par la société des conventions préétablies avec les partenaires institutionnels dont la société déclare avoir connaissance ;
- En cas d'atteinte du seuil de succès, délivrance d'une mainlevée à la Banque Séquestre pour le versement des financements à la société.
- RAIZERS fournira à la Société une information régulière sur les démarches entreprises.

II.2.2 Frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur

La totalité des frais et honoraires liés à la souscription et à la gestion de la société de portage sur toute la durée de l'opération est comprise dans l'apport initial versé par l'investisseur.

Les frais et honoraires de Raizers peuvent atteindre un maximum de 5% selon les opérations et les frais techniques liés au règlement de la souscription.

Vous avez la possibilité d'obtenir la description détaillée des prestations fournies à l'émetteur des titres dont la souscription est envisagée et les frais s'y rapportant sur demande à l'adresse suivante :

Raizers
10 Rue Poncelet
75017 Paris
FRANCE